



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021 – 15 H 15

COMPTE RENDU

PRESENTS (36) :

Mesdames : BELE-FOUQUAERT D, BRUNET S, CANARD CM, CHEVALIER N, FERMON R, GILLOTS Ch, GUILLET S, LEPROVOST M, LERMYTTE MC, LONGUET E, PASSEBOCQ B, PROUVOST L, VANHILLE FI ;

Messieurs : ALLAN CI, BARBARIN O, BODAERT J, BOUCLET F, BUY E, CARTON O, CHOCHOIS S, COUSEIN B, DEMOLIENS M, DENIS L, DUQUENOY J, FAIT Ph, FASQUELLE D, FIGOUREUX A, GODEFROY D, LEROY Ch, LOQUET L, MATRAT O, PRUDHOMME CI, RINGOT B, RYS D, SANDRAS Y, VERGRIETE P ;

EXCUSES AVEC POUVOIR (10) :

Messieurs ALLEXANDRE J-C, CUVILLIER F, DUMONT P-H, HEDDEBAUX G, KAHN W, LOGIE A, MAZZA S, Madame NOEL C, Messieurs NOTEBAERT L, ROUSSEL B ;

Qui en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à :

Mesdames CHEVALIER N ; HINGREZ CEREDA M ;

Messieurs COUSEIN B, DUQUENOY J, FASQUELLE D, GODEFROY D, MATRAT O, SANDRAS Y, RINGOT B, VERGRIETE P ;

EXCUSES (27):

Madame : ANDRIES F, ARLABOSSE M, BOUCHART N, FERNANDEZ I, HINGREZ-CEREDA M, MERCHIEZ B, MULOT-FRISCOURT M, WAROT-LEMAIRE S, WICKE S ;

Messieurs : ALLEMAND G, BEE D, BEDAGUE P, CHRISTOPHE P, DECOOL M, DECOSTER F, DISSAUX JC, DUCROCQ P, ETIENNE JC, GENS E, GOKEL J, JULES R, KIDAD C, LECLERC H, ROUZE T, TRONQUOY PL, VANHILLE Fr, WAROSZYCK H ;

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHOCHOIS

ORDRE DU JOUR

- Délibération n° 1 - Huis-clos
- Délibération n°2 – Modalités de réunion du Comité syndical en visioconférence
- Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 29 janvier 2021
- Approbation de la Feuille de route du PMCO 2021-2026
- Elections complémentaires des vice-présidents
- Compte de gestion et Compte administratif de l'exercice 2020
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Autorisation d'engagement et reprise des crédits de paiement
- Budget Primitif 2021
- Délibérations :
 - 3 - SDCM : Révision des profils de baignade de Cucq, Le Touquet et Escalles
 - 4 - Service commun de défense contre la mer – Projet de développement d'un outil d'aide à la décision en vue des prévisions météo océaniques sur le littoral de la Côte d'Opale (convention de recherche appliquée avec le BRGM)
 - 5 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Ports de Plaisance Maritimes et Fluviaux des Hauts de France (APPHF) 2021
 - 6 - Attribution d'une subvention de fonctionnement AGUR 2021
 - 7 - Attribution d'une subvention de fonctionnement AUD 2021
 - 8 - Attribution d'une subvention de fonctionnement BDCO 2021
- Publicité des décisions et arrêtés du Président
 - 1 – Arrêté donnant délégation de signature au directeur Général du PMCO
 - 2 - Décision portant modification des régies du PMCO
- Questions diverses

Monsieur le Président

« Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue pour ce comité syndical du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale. Bienvenue également à tous ceux qui nous suivent en visio.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du comité syndical et vous propose que nous commençons notre séance avec d'abord quelques délibérations à caractère obligatoire liées bien entendu à la crise sanitaire.

➤ **Délibération huis clos**

Je dois vous proposer de voter pour une séance à huis clos ; bien entendu, hormis la presse, qui pourra rendre compte de nos débats.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour une délibération à huis clos ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc, je note que tout le monde est d'accord.

➤ **Délibération n°2 – fixer les conditions de présence et vote à distance**

Ensuite, nous devons délibérer pour autoriser cette version de notre comité syndical à la fois en présentiel et en visio.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour cette forme hybride, mixte comme vous le voulez, « visio et présentiel » ?

Y a-t-il des voix contre ou des abstentions pour tous ceux qui sont contre ou s'abstiennent, ils peuvent s'exprimer.

Pas de vote contre, pas d'abstention, je vous en remercie.

➤ **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 29 janvier 2021**

Je commence par l'approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 29 janvier 2021, vous l'avez reçu dans vos dossiers.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque.

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Pas de votes contre ou d'abstention.

Je vous remercie donc, il est donc adopté.

➤ **Approbation de la Feuille de route du PMCO 2021-2026**

J'en viens au point important de notre conseil qui est l'approbation de la feuille de route du Pôle métropolitain pour le mandat qui arrive, j'ai envie de dire maintenant 2021-2026 et non plus simplement 2020-2026. C'est un sujet bien entendu majeur et lors de notre dernier comité syndical, je vous avais fait part des contributions des intercommunalités et des partenaires notamment,

- L'université,

- Les agences d'urbanisme qui avaient fait d'ailleurs une contribution commune,

Je vous avais donné lecture de ces contributions - en tout cas j'en avais fait le résumé. Depuis nous avons reçu d'autres contributions justement dans cette réflexion sur la feuille de route du Pôle métropolitain pour le mandat qui nous occupe aujourd'hui,

- Une contribution de la Communauté de communes de la région d'Audruicq, dont je salue Nicole qui est juste à mes côtés, une contribution qui soulignait la nécessité d'une contribution collective du Pôle métropolitain au SRADDET, une contribution qui insistait aussi sur le sujet « mobilité » d'ailleurs on y reviendra tout à l'heure avec notamment le fait que les communautés de communes allaient devenir « autorités organisatrices de la mobilité », une contribution qui insistait aussi sur le nécessaire renforcement de l'InterSCoT mais entendu sans aller jusqu'à un SCoT unique bien entendu, sur les Plans climat territoriaux que nous mettons

en œuvre et enfin le maintien du service commun de défense contre la mer, j'espère ne pas avoir trahi tes propos Nicole dans cette contribution.

- Nous avons aussi reçu la contribution du département du Nord qui a souhaité qu'une convention de partenariat soit établie entre nos deux institutions, ce avec quoi nous ne pouvons être que d'accord. Le conseil départemental du Nord se félicite de la volonté de nouer les contacts que nous avons évoqués la dernière fois entre la Métropole Européenne de Lille et le littoral, nous avons évoqué ce point lors de notre dernier comité syndical comme une perspective encourageante pour l'avenir, il souhaite également que les thématiques liées à la transition écologique et solidaire puissent être largement abordées, notamment les problématiques liées à l'environnement, à l'eau, des sujets de cette nature, c'est aussi des sujets qu'on aura l'occasion d'examiner tout à l'heure dans la proposition de feuille de route que je vous ferai.

J'ai également eu ce matin même, une conversation téléphonique avec le président du Département du Pas-de-Calais, Jean-Claude Leroy, je vais essayer de retrouver et faire la synthèse de notre entretien de ce matin. Jean-Claude Leroy a finalement rejoint la conviction que le Pôle métropolitain était adapté pour porter une ingénierie mutualisée sur un certain nombre de grands thèmes, comme le Brexit, comme la problématique du trait de côte, du changement climatique, comme les problématiques de mobilité, et dit effectivement que c'était l'instance adaptée pour pouvoir partager une ingénierie mutualisée à l'échelle de toutes nos intercommunalités. J'ai posé la question de l'évolution éventuelle territoriale du Pôle Métropolitain et il a proposé effectivement que d'ici trois semaines à un mois, le Département puisse soumettre au PMCO une liste de propositions de thèmes qu'il verrait bien porter par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

Lors du dernier comité syndical donc sur la base de toutes ces contributions que nous avons reçues avant le premier comité syndical et celles dont je vous ai parlé, nous avons eu au dernier comité syndical un débat nourri, j'avais indiqué à l'époque que le but du jeu serait d'aboutir à une sorte de feuille de route pour ce mandat et je suis donc en mesure aujourd'hui de vous la présenter. Elle devait être dans vos dossiers, mais je vous propose de la reprendre devant vous, ce qui permettra de résumer les missions qu'on souhaite assigner au Pôle métropolitain dans le cadre de ce mandat.

D'abord, rappeler que c'est depuis 1973 que les prémices de ce qui est maintenant le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale ont été créés et comme je me rendais compte tout à l'heure, ce mandat sera l'occasion de fêter les 50 ans de la coopération à l'échelle de la Côte d'Opale. Pour demeurer utile, il faut que l'outil puisse vivre, s'adapter, au contexte, à des contextes qui ont bien changé bien entendu depuis 50 ans, c'est l'objet de la réflexion que nous avons engagée depuis 2020, depuis l'installation du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale, en tout cas de son comité syndical.

Les contributions des intercommunalités membres, mais aussi de l'Université, des agences d'urbanisme, des Départements ont permis d'alimenter la réflexion, je vous en ai fait quelques synthèses à l'instant, les conférences des présidents et les comités syndicaux ont été le lieu de ce débat également et permettent aujourd'hui de proposer une feuille de route pour le mandat courant jusque 2026.

Le PMCO et ses prédécesseurs ont de tout temps permis de nourrir les intercommunalités membres sur des sujets prospectifs de nature à leur donner de l'avance sur les décisions à prendre, dans un monde c'est vrai de plus en plus incertain, la pandémie et le Brexit en étant des illustrations parfaites. Cela est plus que jamais nécessaire, il s'agit de prendre de la

hauteur pour anticiper l'avenir. ça pourrait donc être la première mission du Pôle ce que je vous indique là. C'est pourquoi il est proposé que les intercommunalités souhaitent que le Pôle Métropolitain s'investisse plus fortement durant ce mandat dans ces réflexions stratégiques, que les intercommunalités prises individuellement n'ont pas le temps de mener ou qu'il serait plus intéressant de mener collectivement finalement dans une logique d'économie d'échelle ou tout simplement de réflexion à une échelle stratégique plus pertinente.

Alors, quelques exemples, quelques illustrations de sujets qui pourraient être abordés par le Pôle Métropolitain dans ce cadre-là.

Naturellement la question du changement climatique qui aura des incidences fortes sur notre littoral, à la fois pour la montée des eaux, mais aussi sur l'urbanisme, le logement, l'agriculture, les circuits courts, les politiques d'achats en restauration collective, etc... donc ce sujet du changement climatique pourrait être une illustration de ces grands enjeux stratégiques animés par le Pôle dans le mandat.

La question de la mobilité qui a été citée par de nombreuses intercommunalités comme un sujet majeur, alors tout à l'heure, on l'évoquait dans le courrier de Nicole ne serait-ce que parce qu'un certain nombre d'intercommunalités vont devenir « autorité organisatrice de la mobilité » mais aussi peut-être pour pouvoir construire ensemble ce que doit être une nouvelle vision de l'avenir de notre demande en matière de mobilité. Finalement, il y a une trentaine d'années, notre collectif d'élus avais réussi à construire une position commune sur ce qu'était la priorité en terme de demandes de mobilité, cela avait généré le projet de l'A16, qu'en est-il aujourd'hui ? Quel est le souhait des intercommunalités ? Quel est notre souhait collectif en matière de mobilité sur notre littoral ? Trente ans au moins après la construction de l'A16, avons-nous encore des ambitions collectives en matière de mobilité ? Parce que c'est vrai que depuis une trentaine d'années les choses se sont soit stabilisées, soit ont plutôt régressé, quand je parlais de régressions je pense notamment aux liens entre les pôles universitaires qui ont été plutôt en recul en matière de mobilité collective, donc quelle ambition voulons-nous nous fixer en matière de mobilité ? Ça pourrait être un sujet traité par le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale pour nous fédérer sur une vision d'avenir.

Le vieillissement de la population, mais aussi ses conséquences bien entendu sur les équipements, les structures spécifiques. Nous avons déjà traité ce thème en cours du mandat précédent, pour voir effectivement les impacts que cela aurait sur le fonctionnement de nos intercommunalités et de nos communes.

Bien entendu le Brexit qui aura un impact durable forcément sur nos territoires, difficile aujourd'hui de dire lequel il sera, pourtant il sera bien là et ça pourra peut-être aussi durant le mandat faire l'objet d'une réflexion stratégique du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale pour voir comment on peut peut-être parer un certain nombre de menaces du Brexit ou au contraire en faire une opportunité à travers nos actions collectives. Voilà quelques thèmes qui pourraient être portés par le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale durant ce mandat.

La réflexion à ce sujet et sur d'autres, la liste n'est évidemment pas exhaustive, nécessitera de s'entourer de compétences extérieures. La conduite de ces projets requerra également un comité de suivi qui comprendra les forces vives du territoire que sont l'université, les agences d'urbanisme, les départements et tout partenaire utile effectivement dans ce travail bien entendu, et aussi les services des intercommunalités. Il vaut mieux sans doute concentrer ses efforts en même temps sur un ou deux sujets, c'est la raison pour laquelle si vous acceptez

cette feuille de route, je vous proposerai tout à l'heure deux sujets prioritaires parmi ceux déjà évoqués, toujours dans le but de prendre de la hauteur. Ça c'était la première mission, que le Pôle puisse porter un certain nombre de grands sujets stratégiques.

Ensuite, toujours dans le but de prendre de la hauteur, le Pôle métropolitain ne saurait se considérer comme une île et doit donc aussi dialoguer avec ses voisins, ça pourrait être la deuxième ambition du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale. Bien entendu le Pôle métropolitain est aussi une entité fortement littorale, même si je salue nos amis de l'Audomarois qui sont un peu moins littoraux que nous et pour cause - quoique, dans une centaine d'années, Saint-Omer sera bientôt un port - mais l'objectif bien entendu, c'est aussi de pouvoir dialoguer avec tout le littoral de la Baie de Somme, il s'avère que le littoral de la Baie de Somme est aussi intéressé pour participer à nos travaux donc ce dialogue avec le Syndicat mixte de la Baie de Somme doit être aussi un dialogue possible.

La Métropole Européenne de Lille constitue le poumon économique de notre région et l'arrière-pensée de notre façade maritime notamment de nos ports, l'idée serait de faire une rencontre annuelle pourquoi pas, par exemple au mois d'octobre, où nous pourrions faire le point chaque année avec la Métropole Européenne de Lille sur tous les sujets d'articulation entre le littoral et la Métropole, donc ça pourrait être aussi une façon de dialoguer avec nos voisins. La Flandre Maritime fait partie du PMCO, la Flandre Intérieure pourrait aussi sans doute trouver un intérêt à nous rejoindre pour une période d'observation.

Il y a également toute la dimension transfrontalière dans cette dimension de dialogue avec nos voisins, le GECT permet un dialogue permanent avec nos voisins belges par exemple, cela concerne davantage la Flandre que l'ensemble du PMCO. La frontière avec nos amis britanniques touche davantage d'intercommunalités, en revanche le Brexit oblige à repenser ces relations avec un pays tiers de l'Union désormais, en tout cas nous sommes les mieux placés pour les reconstruire, un groupe de travail pourrait utilement s'enquérir de ces questions de relation avec nos amis britanniques.

L'idée donc, serait pour cette deuxième mission, d'organiser un dialogue structuré avec nos voisins.

A côté de ces réflexions stratégiques qui constituent la première mission, à côté de ce dialogue qu'on pourrait avoir avec nos voisins, qui pourrait constituer la deuxième mission, nous ne saurions aussi nous détourner de questions plus concrètes, à l'image des changements de réglementation qui impactent le fonctionnement de nos services ou les difficultés que nous avons à gérer certaines situations, c'est l'exemple des mutations concernant les centres de tri dont on a pu parler tout à l'heure en conférence des présidents, ou le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage qui peuvent être autant d'exemples de choses qui peuvent être intéressantes à mutualiser. L'idée c'est que tout ce qui est susceptible de produire des économies d'échelle grâce à une mise en commun, une mutualisation sur un objet donné ou la prise de position commune, soit encouragé. Certaines intercommunalités pourront souhaiter, pour des raisons diverses, ne pas participer à ces actions particulières, c'est donc un système à la carte avec des contributions spécifiques corrélatives qui sera mis en place chaque fois que cela est possible et ce en dehors des charges communes et de celles liées aux bourses aux doctorants.

Donc voyez, la troisième mission du pôle serait de pouvoir faire émerger une mutualisation de compétences ou d'ingénierie à la carte, chaque intercommunalité restant maîtresse de la décision d'adhérer ou pas à ce système mutualisé.

De même, lorsque la Côte d'Opale peut parler d'une même voix sur un sujet d'actualité ; particulièrement dans le domaine de la mobilité, qu'on évoquait tout à l'heure, cela n'aura que plus de poids au sein de la grande région des Hauts de France. Cette politique doit être encouragée, de parler d'une position commune. La synergie des ingénieries en matière de recherche de financement doit également être davantage activée : intercommunalités et agences d'urbanisme disposent de forces qu'il convient d'ajouter au service du territoire dans son ensemble sous l'animation du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et donc finalement le dernier paragraphe va résumer tout ce que je viens de vous dire, et ça pourrait constituer les 4 grandes missions du Pôle pour ce mandat.

- Première mission : mener des réflexions stratégiques susceptibles d'éclairer les intercommunalités dans des domaines prospectifs et évolutifs, ce serait le premier point privilégié au cours de ce mandat.
- Deuxième grande mission du Pôle : s'ouvrir à des relations régulières avec des voisins français et limitrophes.
- Troisième grande mission : travailler sur des collaborations pour gérer des compétences en commun des intercommunalités en fonction des souhaits des intercommunalités à chaque fois que cela est possible ou souhaitable.
- Et enfin, mener des actions de lobbying pour faire valoir les spécificités ou les besoins de la Côte d'Opale ainsi que pour obtenir des financements extérieurs.

Voilà la lecture que je viens de vous faire de la feuille de route qui vous est proposée aujourd'hui. Le but du jeu c'est bien entendu de l'adopter, mais avant de l'adopter, je voudrais qu'elle puisse être mise en débat. Nous avons eu à l'instant une conférence des présidents où on a pu débattre de cette feuille de route, donc maintenant j'en viens à l'ensemble du comité syndical, est-ce que sur la feuille de route que je viens de vous présenter, en particulier les quatre missions que je vous ai résumées sur la fin, est-ce qu'il y a des choses qui pourraient vous choquer, ne pas aller dans le bon sens ou manquer ? La parole est à vous !

Allez-y ! Qui s'exprime ?

Vas-y, Daniel. »

Monsieur Daniel FASQUELLE

« Pardon, je n'ai pas pu assister à la conférence des présidents parce que je suis aujourd'hui à Paris, mais heureux de vous rejoindre.

Je rejoins tout à fait ce qui a été dit et moi ça me va très bien, juste 3 remarques :

- La première en ce qui concerne l'université, je pense qu'il faut vraiment aller jusqu'au bout de la démarche par exemple au Touquet j'ai un lycée hôtelier, je sais qu'ils ont des difficultés à mettre en place un diplôme en commun avec l'ULCO, il faut vraiment que l'ULCO soit l'université de tout le littoral de la Côte d'Opale et que ça ne s'arrête pas à Boulogne-sur-Mer, peut être que Bruno COUSEIN dirait la même chose en ce qui concerne Berck et notamment l'école de kiné où il faut vraiment que définitivement l'université s'installe sur l'ensemble de la Côte d'Opale, on peut peut-être nous à notre modeste niveau y participer.
- La deuxième chose, c'est le sujet de la marque « Côte d'Opale », il ne s'agit pas que le Pôle métropolitain lance une grande démarche comme ça été envisagé à un moment, d'animation, de création de la marque « Côte d'Opale » à la place des territoires, mais simplement, il y aurait une petite instance de coordination sur la façon dont on utilise les uns et les autres la marque « Côte d'Opale », je pense que ça ne serait pas inutile.

- Et enfin, ne pas oublier le lien avec les acteurs économiques du territoire dont certains sont majeurs, je pense par exemple évidemment aux opérateurs ferroviaires, transmanche ou aux compagnies de ferries s'agissant des relations avec la Grande-Bretagne, mais pas seulement, je pense qu'il y a tout le tissu économique qui est très concerné par le sujet du Brexit. Au départ, le Syndicat mixte de la Côte d'Opale c'était à la fois des acteurs économiques et des élus, le fait est qu'aujourd'hui on est Pôle métropolitain et qu'il n'y a que des élus, mais je pense qu'il ne faut pas oublier le dialogue et l'ouverture aux acteurs économiques, parce que je pense que notamment dans le cas du Brexit il y a une opportunité, si on doit mener des actions en direction de la Grande Bretagne, on a tout intérêt à le faire avec les acteurs économiques.

Voilà, merci pour votre écoute. »

Monsieur le président

« Merci Daniel !

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je suis à l'écoute des interventions en visio ou en présentiel, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Non ? Très bien.

Tes remarques ont été entendues Daniel, alors sur la marque « Côte d'Opale » c'est vrai que ça été un gros sujet du mandat précédent avec l'idée d'appuyer une étude sur l'accroissement de la notoriété du terme « Côte d'Opale », on pourra sans doute dans le cadre touristique peut-être revenir sur cette question de l'usage du mot « Côte d'Opale », c'est effectivement le rôle du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale de défendre cette notion, ce terme de Côte d'Opale. Le lien avec les acteurs économiques, je te rejoins complètement, c'est un lien qu'il faudra travailler durant ce mandat indéniablement, en espérant rapidement pouvoir sortir de cette crise sanitaire peut-être sans doute de pouvoir mettre au point une autre relation avec les acteurs économiques que celle que tu évoquais durant le syndicat mixte où effectivement les chambres de commerce étaient parties prenantes du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, le passage au Pôle a changé cette réalité, mais tu as raison de rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue ce lien avec le monde économique et la société civile qui est absolument essentiel et c'est un sujet bien entendu qu'il nous faudra évoquer.

Je vous propose de mettre au vote cette feuille de route et les 4 grandes missions qui sont assignées au Pôle. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ?

Tout le monde est d'accord et je vous en remercie, ce qui permettra de commencer à travailler.

Alors parmi les deux sujets, je ne sais pas si on a l'occasion d'y revenir après, on peut le faire maintenant, parmi les deux sujets que nous pensons aborder en premier, il y aurait celui de la mobilité qui a été beaucoup évoqué par les présidents d'intercommunalités pour les différentes raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, et il y a également celui du changement climatique en commençant par l'inventaire de toutes les questions que se posent les élus sur ces problématiques. Tout à l'heure en Conférence des présidents, nous parlions de la nécessité pour les collectivités locales de prendre des positions - c'est Bruno COUSEIN qui l'évoquait, par exemple de prendre position sur l'installation de bornes électriques, aujourd'hui difficile pour chacune des intercommunalités de se forger une opinion sur l'évolution des mobilités électriques, des mobilités hydrogène, cette étude du Pôle Métropolitain pourrait avoir l'objectif de faciliter l'arbitrage, de donner, de conseiller, d'illustrer, tous les élus qui ont à prendre des décisions aujourd'hui dans un monde en grande

mutation, cette étude sur le changement climatique au-delà de l'impact du changement climatique sur notre territoire qui est un territoire littoral et donc forcément fortement impacté par le changement climatique, pourrait aussi être une aide à la décision de l'ensemble des élus sur les problématiques qui touchent au changement climatique. Nous sommes obligés, en tant qu'élus de prendre des décisions dans un climat d'incertitude important, essayons de renforcer notre capacité à être conseillés sur certains sujets. Donc, le changement climatique et la mobilité pourraient être les deux premiers sujets stratégiques portés par le Pôle métropolitain pour accompagner, aider les intercommunalités dans ces différentes décisions. Et sur la mobilité, je rajouterai ce que j'ai dit tout à l'heure, l'idée peut-être aussi est de faire émerger une vision commune de ce que doit être la mobilité à l'échelle de la Côte d'Opale demain, je le disais, 30 ans après avoir obtenu l'A16, nous n'avons plus de discours commun à l'échelle de la Côte d'Opale sur les mobilités, cette étude doit être l'occasion de défendre une vision commune de la mobilité à l'échelle de notre Côte d'Opale. Ça pourrait être les deux sujets qui pourraient être les premiers sujets abordés par le par le Pôle métropolitain.

➤ **Elections complémentaires des vice-présidents**

J'en viens à présent à la délibération suivante et l'élection complémentaire des vice-présidents. Lors de notre comité syndical du 29 septembre, nous avons déjà élu huit vice-présidents, je rappelle qu'il s'agit de Frédéric CUVILLIER, Daniel FASQUELLE, Natacha BOUCHART, Joël DUQUENOY, André FIGOUREUX, Nicole CHEVALIER, Christian LEROY et Claude PRUDHOMME. Je vais vous proposer aujourd'hui de compléter la liste de ces vice-présidents avec Bruno COUSEIN, Francis BOUCLET, Ludovic LOQUET et Bertrand RINGOT, ce qui permettra ainsi à chaque président d'intercommunalité de se retrouver vice-président du Pôle métropolitain.

Je suis conscient que vous pouvez difficilement voter à bulletin secret, sinon, je vais demander à tous ceux qui sont en Visio de se déplacer jusqu'à Boulogne-sur-Mer pour mettre le bulletin dans l'urne, donc ça risque d'être un peu compliqué. Je vous propose donc de faire un vote à main levée, on n'a pas trop le choix en visio. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait s'opposer à cette méthode et souhaiterait que tout le monde se déplace à Boulogne ? Je vous remercie.

Très bien ! Alors, y a-t-il des votes contre ou des abstentions sur les propositions que j'ai faites ?

9e vice-président : Bruno COUSEIN,
10e vice-président : Francis BOUCLET,
11e vice-président : Ludovic LOQUET,
12e vice-président : Bertrand RINGOT.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Je vous remercie.

Notre exécutif est donc complété aujourd'hui, même en période de COVID on aura réussi à reconstituer notre exécutif. Je vais vous indiquer les délégations que je souhaite donc attribuer à l'ensemble de ces vice-présidents :

- Frédéric CUVILLIER sera en charge des Etudes stratégiques et de la Coopération hospitalière,
- Daniel FASQUELLE sera en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un domaine qu'il connaissait déjà au mandat précédent,
- Natacha BOUCHART sera en charge du Développement économique,
- Joël DUQUENOY en charge de l'Urbanisme, en particulier de l'InterSCoT et de l'Habitat,
- André FIGOUREUX, de la Ruralité,

- Nicole CHEVALIER, de la Mobilité et des Transports,
- Christian LEROY, du Développement durable et de l'Economie circulaire,
- Claude PRUDHOMME, la Santé et le Développement social,
- Bruno COUSEIN, Tourisme et Démographie,
- Francis BOUCLET, Finance et Recherche de financements,
- Ludovic LOQUET, Sports et loisirs mais également le suivi des Jeux olympiques 2024 de Paris, je sais qu'il est motivé par cette mission-là,
- enfin, Bertrand RINGOT, la problématique de l'Eau et les Enjeux maritimes et littoraux.

Voilà les délégations affectées à l'ensemble de ces vice-présidents.

➤ **Compte de gestion et Compte administratif de l'exercice 2020**

J'en arrive au compte de gestion et au compte administratif de l'exercice 2020, vous l'avez eu dans vos documents, le compte administratif 2020 fait apparaître des recettes à hauteur d'environ 2 360 000 € pour des dépenses de la hauteur d'environ 1 200 000 €, ce qui génère un déséquilibre assez important qui s'explique par des recettes assez stables, mais des dépenses qui ont fortement été ralenties par la pandémie et le retard électoral qui s'en est également suivi. Le compte de gestion établi par le trésorier est conforme au compte administratif. Je vais me retirer afin que vous puissiez voter et laisse la présidence à Nicole. »

Le président sort et laisse la présidence à Nicole CHEVALIER.

Madame Nicole CHEVALIER

« Vous avez pris connaissance des documents, je vais donc mettre au vote.
Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?
Le compte administratif est donc adopté à l'unanimité.

Le président revient dans la salle.

Monsieur le Président, le compte administratif est adopté à l'unanimité. »

Monsieur le président

« Je vous en remercie.

➤ **Affectation des résultats de l'exercice 2020**

L'affectation des résultats de l'exercice 2020, le résultat cumulé est donc plus que doublé pour cette année 2020 très particulière et se monte à 1 164 000 €.

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ?

Je vous en remercie.

Ce qui nous permettra d'ailleurs de dégager des choses pour faire les études stratégiques que j'évoquais, parce que finalement cette année particulière de crise sanitaire qui nous a permis de dégager un excédent, nous permettra de mobiliser des compétences sur les études stratégiques sans augmenter la cotisation des intercommunalités, donc nous pourrons grâce effectivement à cette somme, donc il y a une partie qui correspond à des retards de subventions que nous n'avons pas affectées, mais il y a une partie qui pourra aller à ces études stratégiques sans augmentation de la cotisation des intercommunalités.

➤ **Autorisation d'engagement et reprise des crédits de paiement**

Il s'agit de la réservation de crédits pour l'année où les bourses aux doctorants ont été intégralement payées par le PMCO, la dépense s'échelonnant sur trois ans et même plutôt sur quatre ans.

Pas de votes contre, pas d'abstentions ?
Merci.

➤ **Budget Primitif 2021**

Pour le budget primitif 2021, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à environ un peu moins de 3 200 000 €.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Le service de défense contre la mer pour environ 1 500 000 €,
- Les bourses d'enseignement supérieur, je vois notre ami représentant l'Université, qui a entendu ton message tu sais Daniel tout à l'heure, je vois notre ami ABI-AAD qui se félicite de ses bourses d'Enseignement supérieur et bien, c'est pour environ 530 000 € dans le budget du Pôle, donc l'ULCO est bien soutenue,
- Le SAGE du Delta de l'Aa environ 240 000 €,
- Le PAPI à peu près 100 000 €,
- Les agences d'urbanisme, 270 000 €, mais nous avons un retard de versement comme je le disais tout à l'heure, cela porte en fait sur 3 années,
- Les dépenses d'administration générale qui se montent à 7% du total des dépenses dont 5% en ce qui concerne les dépenses de personnel,
- En ce qui concerne les parts du budget consacrées au Service de défense contre la mer, au SAGE ou au PAPI du Delta de l'Aa, les recettes proviennent des organismes ou des intercommunalités qui sont concernées. Je le rappelle à chaque fois, mais c'est important de le savoir, ça fait partie de ces systèmes à la carte dont on parlait tout à l'heure.

Une part de la cotisation des intercommunalités au Pôle, celle qui a augmenté pour passer de 0,3 € par habitant à 0,62 € par habitant vient alimenter la part consacrée aux bourses aux doctorants que j'évoquais tout à l'heure, à hauteur à peu près de 250 000 € et les autres participations statutaires des intercommunalités et des départements, environ 360 000 €, ainsi que l'excédent, viennent alimenter les actions communes.

Voilà, sur le budget primitif 2021 est-ce qu'il y a des remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Très bien ! Je vous remercie.

➤ **Délibérations :**

J'en viens à présent aux délibérations diverses et variées,

3. SDCM : Révision des profils de baignade de Cucq, Le Touquet et Escalles

La délibération sur la révision des profils de baignade de Cucq, des communes du Touquet et d'Escalles, je rappelle que le Pôle continue à porter des révisions des profils de baignade pour faire bénéficier les communes de tarifs privilégiés, on l'évoquait tout à l'heure avec Bruno.

Pas d'opposition ? Daniel FASQUELLE sera content d'apprendre que nous nous occupons du profil de baignade du Touquet, l'année passée c'était Dunkerque.

4. Service commun de défense contre la mer – Projet de développement d'un outil d'aide à la décision en vue des prévisions météo océaniques sur le littoral de la Côte d'Opale (convention de recherche appliquée avec le BRGM)

Ensuite, délibération suivante, service commun de défense contre la mer, projet de développement d'un outil d'aide à la décision en vue des prévisions météo océanique sur littoral Côte d'Opale. Alors le Service de défense contre la mer assiste les quatre intercommunalités membres de ce service mutualisé, pour leurs études et leurs travaux, mais ici il s'agit d'aller plus loin et de se doter d'un outil de prévisions fin sur l'impact prévisible des tempêtes, pour anticiper les mesures à prendre. L'Aquitaine s'est dotée d'un outil de ce genre et pour y parvenir il faut une taille critique, et c'est donc les 6 intercommunalités du littoral de la Côte d'Opale, mais également le Syndicat mixte de la Baie de Somme et les deux grands ports qui sont invités à contribuer à cette opération. La première phase consiste à définir les contours de l'outil, grâce à une étude de développement partagé. Le BRGM, outre sa compétence, apporte 20 % du financement et il nous faut aller chercher les autres cofinancements. C'est un projet assez novateur, je dois dire, et très valorisant pour le Pôle, qui contribue à notre contribution à la lutte contre le changement climatique quelque part.

J'imagine que tout le monde est pour ?

Est-ce qu'il y aurait des votes contre ? Des abstentions ?

Un beau projet innovant.

Merci.

5. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Ports de Plaisance Maritimes et Fluviaux des Hauts de France (APPHF) 2021

Ensuite, l'attribution d'une subvention de fonctionnement l'association des ports de plaisance maritimes et fluviaux des Hauts-de-France. Nous avons évoqué cette question à de nombreuses reprises, je propose encore d'accorder en 2021 une subvention de 30 000 € de mémoire à cette association des ports de plaisance. Je sais qu'elle est en train de réfléchir à son devenir, et en train d'établir d'ailleurs sa gouvernance, donc je pense que ça vaut le coup de lui laisser la chance de retrouver une véritable activité. Je sais d'ailleurs qu'ils se voient très prochainement le 6 avril d'ailleurs pour élire une nouvelle présidence, donc nous aurons l'occasion de suivre l'évolution de cette association des ports de plaisance.

Pas d'objection à cette à cette subvention ? Je vous en remercie.

6. Attribution d'une subvention de fonctionnement AGUR 2021

7. Attribution d'une subvention de fonctionnement AUD 2021

8. Attribution d'une subvention de fonctionnement BDCO 2021

L'attribution d'une subvention de fonctionnement aux agences d'urbanisme en l'occurrence à l'AGUR en 2021, en fait les trois délibérations qui suivent, c'est justement des subventions aux agences d'urbanisme.

J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition sur ces trois délibérations ?

Donc subvention de fonctionnement à l'AGUR,

Subvention de fonctionnement à l'AUD,

Subvention de fonctionnement aussi pour Boulogne développement,

Est-ce qu'il y aurait une opposition à ces subventions à nos agences d'urbanisme et agences de développement ?

Pas d'oppositions ?

Je vous en remercie.

➤ **Publicité des décisions et arrêtés du Président**

Ensuite vous avez reçu les décisions et les arrêtés du président,

Est-ce qu'il y aurait des remarques ? Pas de remarque ?

Je vous en remercie.

➤ **Questions diverses**

Y a-t-il des questions diverses ou des remarques diverses que nous n'aurions pas traitées aujourd'hui ? »

Monsieur Bruno COUSEIN

« Oui, merci Monsieur le Président, je voulais revenir sur l'intervention de Daniel tout à l'heure par rapport aux universités, aux études supérieures sur le territoire. Il est vrai, il y faisait allusion, qu'en ce qui concerne notamment les études de santé sur le bassin de Berck, je pense en formation de kinésithérapie, d'ergothérapie, il y a des liens importants aujourd'hui, puisque les étudiants sont maintenant en Master 2 en formation sur Berck, il y a des liens importants avec les universités d'Amiens et de Lille. Donc ça veut dire qu'il y a peut-être une réflexion aussi à avoir en terme de coordination entre l'ULCO et les universités de Picardie et de Lille, c'est un sujet qui je crois mériterait là aussi, comme tu le disais tout à l'heure, par rapport aux contacts extérieurs, d'envisager peut-être au moins une fois par an qu'il y ait ce contact et ce lien qui sont établis. »

Monsieur le président

« C'est bien noté, je crois que l'ULCO l'a enregistré, je vois Edmond ABI-AAD qui hoche la tête verticalement, ce qui signifie l'approbation Bruno. Je pense que ce serait bien Edmond, que tu puisses te déplacer et peut-être examiner cette question spécifique.

Est-ce qu'il y aurait d'autres remarques diverses ou questions diverses ? Non. Je vous remercie. Je ne vais pas vous inviter à boire un pot, c'est bien dommage ! Cela aurait été sympathique, donc je clôture ce comité syndical et vous souhaite une excellente fin de journée.

Au revoir à tous et merci de votre présence. »

Fin de séance : 16h05